

Adoption simple à adoption pleinière

Par bolt025, le 22/10/2012 à 12:39

Bonjour,

j'aimerais savoir si ce serait possible de passer d'une adoption simple à une adoption pleinière ?

et dans le cas ou l'adoptant est décédé serait il possible de passer a l adoption pleinière par le biais de ses enfants qui sont majeures et disposés a ce que cela se fasse ...?

Par amajuris, le 22/10/2012 à 13:33

bjr,

une des conditions de l'article 345 du code civil stipule que l'adoption plénière n'est permise qu'en faveur des enfants âgés de moins 15 ans

sauf en cas d'adoption simple si l'adoptant est le même ce qui n'est pas votre cas. cdt